

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L2313-1 du Code Général des collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles sont jointes au budget.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget 2025 des budgets de la communauté de communes. Elle est disponible à l'accueil de celle-ci.

Le budget primitif retrace l'ensemble des autorisations budgétaires ouvertes en dépenses et en recettes par l'assemblée communautaire pour l'exercice 2025.

BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal 2023 s'élève au total à 9,5 M€, répartis à raison de 6,9 M€ en section de fonctionnement et 2,6 M€ en section d'investissement.

La section des dépenses de fonctionnement augmente par rapport au budget 2024 de 200 k€ dû à la pérennisation de plusieurs emplois, l'augmentation de 3 points de cotisations CNRACL, les charges financières liées aux emprunts et lignes de trésorerie, l'inflation et l'accroissement de la participation au SYVADEC.

Dépenses de fonctionnement par chapitre :

Chapitre	BP 2025	BP 2024	Evolution
011 – Charges à caractère général	2 128 566 €	2 068 537 €	+ 3,2 %
012 – Charges de personnel	2 255 200 €	2 099 215 €	+ 7,4 %
014 – Atténuation de charges	168 096 €	168 096 €	
65 – Autres charges de gestion courante	1 671 310 €	1 721 320 €	- 3,2 %
66 – Charges financières	94 904 €	30 000 €	+ 316,3%
67 – Charges exceptionnelles	10 066 €	10 000 €	
68 – Dotations aux provisions	3 700 €	750 €	
023 – Virement à la section de d'investissement	50 000 €	150 000 €	
042 – Opération d'ordre de transfert entre sections	608 434 €	546 102 €	
TOTAL	6 990 277 €	6 794 020 €	+ 2,9 %

Recettes de fonctionnement par chapitre :

Chapitre	BP 2025	BP 2024	Evolution
70 – Produits des services	353 000 €	330 000 €	+ 6,9 %
73 – Impôts et taxes	5 050 531 €	4 773 086 €	+ 5,81 %
74 – Dotations et participations	890 636 €	854 818 €	+ 4,2 %
75 – Autres produits de gestion courante	33 009 €	194 370 €	
77 – Produits exceptionnels	7 000 €	24 500 €	
042 – Opération d'ordre de transfert entre sections	211 397 €	208 634 €	
TOTAL	6 990 277 €	6 794 020 €	

L'augmentation des bases foncières est due aux nouvelles constructions induites par la pression démographique positive.

Seule une majoration de la taxe GEMAPI à 200 000 euros a été actée.

Aucune augmentation de taxe additionnelle ou de TEOM n'a été voté cette année.

De plus la montée en charge de la taxe de séjour apporte une recette supplémentaire au budget consacré au tourisme.

Dépenses d'investissement par chapitre :

Chapitre	Budget 2025	Budget 2024
16 – Emprunts et dettes	970 958 €	1 035 735 €
20 – Immobilisations incorporelles	211 876 €	387 574 €
21 – Immobilisations corporelles	672 251 €	1 675 327 €
23 – Immobilisations en cours	460 719 €	3 188 207 €
26 – Participations et créances rattachées	2 600 €	2 600 €
040 – Opération d'ordre transfert entre sections	211 297 €	208 634 €
TOTAL	2 572 203 €	5 507 843 €

Les arrêtés de subvention de nos différents partenaires peinent à être finalisés, c'est pourquoi les dépenses d'investissement inscrites au budget diminuent. Les différents projets subventionnés feront l'objet d'une inscription au budget après réception des arrêtés.

Le remboursement final de l'emprunt relais impacte les dépenses d'investissement, une fois celui-ci effectué un nouveau cycle d'investissement pourra débuter. Une demande de paiement différé d'un an a été demandé, une modification du budget sera nécessaire en cas de réponse positive.

Voici, ci-après l'ensemble des opérations qui seront mises en œuvre en 2025 :

Opérations d'investissement	Montant alloué
Fin de la construction du siège	200 000 €
GEMAPI (études)	52 600 €
Véhicules de collecte	477 000,00 €
Plan de paysage	140 692,00 €
Citernes DFCI	103 787,92 €
Etudes CIAP	14 369,80 €
Etudes Voie Douce	36 000,00 €
Mobilier siège	31 272,16 €
Atelier mécanicien (aménagement + équipement)	40 705,14 €

Recettes d'investissement par chapitre :

Chapitre	Budget 2025	Budget 2024	Evolution
10 – Dotations, fond divers et réserves			
13 – Subventions d'investissement	1 730 236 €	3 254 525 €	+ 13,3 %
16 – Emprunts et dettes		670 000 €	
021 – Virement de la section de fonctionnement	50 000 €	150 000 €	
040 – Opération d'ordre transfert entre sections	608 434 €	529 580 €	

Les dépenses d'investissement sont équilibrées en recettes par l'autofinancement, le produit des cessions et les subventions demandées aux divers organismes.

BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	808 801 €	808 801 €
Investissement	4 190 514 €	4 190 514 €
TOTAL	4 999 315 €	4 999 315 €

Le budget primitif 2025 du budget assainissement s'élève à 4 999 315 euros dont 808 801 euros en fonctionnement et 4 190 514 euros en investissement. Les charges d'exploitation s'élèvent à 30 250 euros, la plus grosse dépense étant l'entretien (curage et pompage sur le réseau).

Le chapitre 012 regroupant les salaires et cotisations sociales est en augmentation afin de prendre en compte les agents s'occupant de l'assainissement qui étaient avant budgétés sur le budget principal.

Les dépenses d'investissement permettent de continuer la rénovation du réseau d'assainissement en plaine.

BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET GESTION DIRECTE

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	342 404 €	342 404 €
Investissement	1 196 891 €	1 196 891 €
TOTAL	1 539 295 €	1 539 295 €

Le budget primitif 2025 du budget assainissement s'élève à 1 539 295 euros dont 342 404 euros en fonctionnement et 1 196 891 euros en investissement. Les charges d'exploitation s'élèvent à 41 560 euros, la plus grosse dépense étant l'entretien des STEP (30 000 euros) des villages.

Le chapitre 012 regroupant les salaires et cotisations sociales est en augmentation afin de prendre en compte les agents s'occupant de l'assainissement qui étaient avant budgétés sur le budget principal.

Les recettes de fonctionnement reconduites à hauteur de 342 404 euros permettent de dégager un virement de 76 000 euros à la section d'investissement.

On constate une montée en charge de l'investissement dû à la réalisation de schémas directeurs sur plusieurs communes et le commencement des travaux de l'unité de dépollution sur les communes de La Porta / Quercitello.